

| | | | |
|---|---------------------------|---|--|
|  | | <h2 style="text-align: center;">Conseil communal de Servion</h2> <h3 style="text-align: center;">Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022</h3> | |
| Présidente : | Mme Christine Mueller | | |
| Secrétaire : | Mme Philippa King Rojo | | |
| Scrutateurs : | Mme Sylvie Gobet | | |
| | M. Eric Dammköhler | | |
| Ouverture de la séance : | 19h31 | | |
| Nombre de conseillers : | Assermentés : | 49, puis 50 | |
| | Quorum : | 26 | |
| | Présents : | 44, puis 45 | |
| | Excusés dans les délais : | 1 | |
| | Absents : | 4 | |
| | Assermentés en séance : | 1 | |
| | Majorité de séance : | 23 | |

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller-ère-s présente-s ainsi qu'aux membres de la Municipalité et de la presse.

| |
|--|
| <p>1. Appel nominal</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.</p> |
| <p>2. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> |
| <p>3. Approbation du PV de la séance du 13 juin 2022</p> <p>Le PV est approuvé à l'unanimité avec l'adjonction correcte du prénom de M. Oberson (Jérôme).</p> |
| <p>4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal</p> <p>Monsieur Patrick Allenbach entre au Conseil. Mme Christine Mueller lui lit le serment et lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée. Dès lors, le Conseil compte 50 personnes assermentées. La majorité de la séance demeure à 23.</p> |

5. Election d'un-e membre de la Commission de gestion, subsidiairement d'un-e suppléant-e

La présidente explique avoir eu un entretien avec le Canton concernant ce type d'élection et confirme ainsi qu'un-e suppléant-e est élu-e en tant que tel-le et ainsi n'est pas considéré-e comme vient-ensuite. Il s'agit alors d'élire un-e nouveau-elle membre de la Commission. M. Farhat Rais se porte candidat à l'élection et est élu tacitement. Il faut alors élire un-e nouveau-elle suppléant-e. Seule personne à proposer sa candidature, Madame Mary Claude Pittet-Monod est élue tacitement en tant que suppléante.

6. Communications du Bureau du Conseil

➤ La présidente lit la lettre, reçue le 18 juillet 2022 de M. Cédric Matthey qui, après plus de sept ans en tant que syndic, annonce sa démission de l'exécutif communal, avec effet au 31 décembre 2022. Il explique que cette décision est principalement due à la charge toujours croissante qu'implique la fonction, le manque de respect des citoyens et le peu d'appui qui est donné par le Canton aux petites communes. Il souligne cependant l'excellente ambiance au sein de la Municipalité ainsi que les bonnes relations qu'il a eues avec les employé-e-s de la Commune, les membres du Conseil communal et les diverses commissions qu'il lui a été donné de côtoyer. L'élection complémentaire d'un-e municipal-e aura lieu le 27 novembre 2023.

➤ Mme Christine Mueller présente un résumé des activités principales du Bureau durant la première année de la législature. Elle mentionne notamment deux documents, le *Vade Mecum* résumant les informations essentielles et les connaissances générales nécessaires à la fonction de conseiller-ère communal-e et l'*Aide-mémoire commissions ad hoc ou thématiques* qui ont été, tous deux, produits par le Bureau et distribués, le premier, à tous les membres du Conseil, le deuxième en cas de nomination à une commission.

Elle ajoute que la secrétaire et la présidente ont revu quelques procédures de la gestion du Conseil et placé et classé tous les documents utiles sur le cloud dans un espace réservé à la Commune.

➤ La tenue du bureau électoral étant un autre domaine d'activité important, il y a eu, courant 2021-2022, quatre dimanches de votations fédérales et deux dimanches d'élections cantonales lors desquels l'aide supplémentaire de quelques membres du Conseil a été sollicitée. Elle relève la bonne participation des habitants de la Commune dont le taux participatif reste élevé, au-dessus de la moyenne cantonale.

➤ Mme C. Mueller communique les prochaines dates des séances du Conseil communal en 2023 : les lundis 20 février, 26 juin, 30 octobre et le vendredi 8 décembre. (*Attention la date du 20 octobre a été annoncée de manière erronée.*)

➤ Afin de fluidifier le travail entre la Municipalité et les membres des commissions du Conseil communal, un nouveau système sera testé en 2023. En effet, il est de plus en plus difficile de planifier ces séances souvent dans des délais très brefs. Les dates ont donc été fixées à trois semaines environ avant les séances du Conseil communal pour toute l'année 2023. Pour le cas où ils seraient appelés à participer à une commission, la présidente prie tous-tes les conseiller-ère-s de bien vouloir prendre note et réserver les dates suivantes : le 31 janvier, 6 juin, 10 octobre et 17 novembre 2023.

➤ Pour le dernier conseil de l'année 2022, la date du 8 novembre 2022 est fixée pour la rencontre entre les commissions et la Municipalité.

La présidente souligne que la participation aux commissions est obligatoire, comme stipulé dans le Règlement communal.

7. Préavis municipal n° 04-2022 – Arrêté d'imposition 2023

M. Eric Dammköhler, rapporteur, souffrant de la voix, c'est M. Richard Sermier qui lit le rapport de la commission des finances.

Comme mentionné dans le PV du Conseil du 13 juin 2022 (point 10), le pourcentage des taxes dues sur les billets d'entrée vendus par le théâtre de Barnabé est actuellement aligné entre les trois institutions (Théâtre, Zoo et Tropiquarium) qui reversent 2,5 % à la Commune.

La commission relève que, dans la situation actuelle, aussi bien du point de vue économique, sanitaire ou énergétique, il est difficile d'avoir une bonne visibilité de la situation financière de la Commune en 2023. Partant, si elle envisage une éventuelle augmentation du taux d'imposition dans les années à venir, pour 2023, la commission recommande au Conseil d'approuver le préavis municipal 04-2022 avec le maintien des montants et des taux actuellement en vigueur.

Personne ne demandant la parole, on passe au vote.

Le préavis municipal n° 04-2022 est accepté à l'unanimité.

8. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat :

- Mme Aurélie Guillet annonce quelques chiffres de l'ASIJ dont le budget 2023 a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du 21 septembre 2022. Les charges se montent à Fr. 9'717'760.-, en augmentation de Fr. 1'893'060.- par rapport à 2021. Une fois les revenus déduits, la somme totale est de Fr. 9'042'000.-. La part de la Commune de Servion excède le million (Fr. 1'414'738,32), également en augmentation (+ Fr. 276'885,66) par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est liée principalement à la construction du nouveau collège Gustave-Roud de Carrouge qui s'est ouvert en août 2022 et dont les chiffres annualisés apparaissent pour la première fois dans les comptes de l'ASIJ. Précédemment, ils ne portaient que sur cinq mois, sans inclure d'amortissement.

D'autres dépenses concernent les collèges de Savigny et de Gustave-Roud pour lesquels a été ajoutée une surveillance des réfectoires pour les 7-8P qui y mangent. Enfin, le budget a été affecté par une inflation calculée parfois à 15 % pour certains postes, aucun poste n'étant cependant épargné.

- Concernant le mobilier du collège Gustave-Roud, il reste encore quelques finitions et défauts à corriger. Les salles y sont équipées de tables et chaises neuves et de tableaux numériques. Ayant assisté à l'inauguration officielle le 1^{er} octobre 2022, Mme A. Guillet dit avoir été impressionnée personnellement par l'accueil et la luminosité du bâtiment, la qualité de son matériel et la réussite globale du projet élaboré pour que les élèves y soient scolarisés dans les meilleures conditions.
- Le transfert des élèves de 7-8P du collège du Raffort au collège Gustave-Roud a libéré quelques salles de classe dont certaines servent actuellement de salle de dessin et d'orientation scolaire et professionnelle. Quelques-unes sont encore non attribuées.
- La facture des transports pour 2021-2022 est inférieure au montant budgété. Des problèmes survenus sur deux lignes de bus sont en cours de règlement.
- Le collège de Savigny a ouvert un réfectoire qui accueille les 7-8P.
- Enfin, un postulat a été soumis par un des délégués d'une autre commune demandant d'évaluer l'évolution démographique dans la région afin de pouvoir anticiper les besoins d'enclassement à l'avenir. Le CoDir ayant expliqué qu'une telle analyse serait coûteuse et les retombées minimales, le postulat a été rejeté.

AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes :

M. Bernard Burri annonce que la prochaine séance aura lieu dans une semaine.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile :

- Lors de la réunion du 30 juin 2022 qui s'est tenue à Mézières, M. Herman Olivetta rapporte que la guerre en Ukraine implique que, depuis juin 2022, deux ORPC, celles de Lausanne et de l'Ouest Lausannois, sont occupées par l'accueil de personnes affectées. En effet, le site de Beaulieu a vu sa capacité augmentée à 300 personnes.
- L'ORPC de Lavaux-Oron a été engagée à plusieurs reprises, deux fois pour un délestage autoroutier et une fois pour la mise en place du plan canicule qui a suscité 167 appels et 45 visites aux personnes âgées. L'organisation a également été impliquée dans la construction du sentier pédestre de Servion. Lors du passage de la Tour de France dans la région, 200 personnes ont été sollicitées et déployées à des endroits stratégiques sur le parcours.
- Le service des ressources humaines cherche un chef des opérations et un employé pour entretenir les abris.
- La prochaine séance de l'ORPC est agendée au mercredi de la semaine suivant celle du Conseil.
- La présidente lui demande où se trouve ledit sentier pédestre. M. H. Olivetta répond qu'il s'agit d'un chemin qui passe derrière la déchetterie. Il explique que, comme son nom l'indique, le chemin est prévu pour des personnes à pied. Cependant, certaines personnes y passent en vélo VTT, détruisant passablement la surface composée de copeaux.

CCSPA – association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux :

M. B. Burri n'a pas d'information à communiquer.

9. Communications de la Municipalité

Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public

- M. Yves Boand, municipal, projette quelques photos des travaux entrepris pour modifier la traversée du village, le marquage au sol et les abris à vélo à proximité des arrêts de bus, dispositifs qui à ce jour, demeurent peu employés par les usagers.
- Il informe qu'une place de parc de Les Cullayes a été équipée d'une borne de recharge *evpass* pour le chargement des véhicules électriques.
- Par rapport à l'ASIJ, le municipal annonce un taux record de 32 % d'absentéisme aux séances de l'association.
- M. François Clot demande si la décision de fixer une vitesse maximale de 50 Km/heure en traversée de Servion (route cantonale) est maintenue. M. Y. Boand lui répond que c'est toujours d'actualité et qu'une séance a lieu le 3 novembre 2022.
- M. Jean-Claude Chamorel commente que la sortie de la zone artisanale débouchant sur la route du Vieux-Collège près du rond-point est devenue périlleuse. En effet, les voitures qui roulent sur la route cantonale entre Mézières et Forel, que ce soit dans un sens ou l'autre, passent à une vitesse excessive sans aucun égard pour le céder le passage et les véhicules débouchant sur le rond-point.

Police des Constructions, aménagement du territoire, défense incendie

- M. Jérôme Oberson, municipal, annonce un changement au sein du SDIS (Service de défense incendie et secours) Oron-Jorat. Après plus de 20 ans de service, M. Laurent Ritzmann a donné sa démission pour le 31 décembre 2022 et sera remplacé par M. Vincent Pauly.
- Concernant le PACom (Plan d'affectation Communal), anciennement PGA (plan général d'affectation) et le nouveau règlement sur la construction, les changements en cours

donneront la possibilité de changer d'affectation certaines zones dans la Commune. Le règlement de Les Cullayes date de 1994 et celui de Servion de 2006. Suite à la fusion des deux communes en 2012, il avait été décidé pour des raisons de simplification, de ne disposer que d'un seul règlement. Mais, tant que le règlement de Servion n'avait pas atteint ses 15 ans, le Canton n'entrait pas en matière. Maintenant que le délai d'attente a passé, un projet, réalisé par ABA Partenaires SA, a été présenté à la Municipalité en juillet 2021 qui y a apporté quelques corrections. Le document a été transmis aux membres de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) formée de Mme Stéphanie Braillard et de MM. Jérôme Berger, Denys Kaba, Joël Lüthi et Patrik Steffen afin qu'ils et elle donnent leur avis sur l'aménagement du territoire, la planification prévue pour l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographique, tout ceci dans le but de proposer un développement harmonieux et durable pour la Commune en y intégrant les limites des routes et les dangers naturels.

Le document a été envoyé à Me Adrian Schneider, habitant de Les Cullayes et ancien municipal de la Commune, pour vérification juridique. En novembre 2022, il devrait être à même de le rendre pour un deuxième passage auprès de la CCU. Ensuite, en janvier 2023, il est prévu d'envoyer le document au Canton pour validation, puis, une fois l'approbation reçue – cela peut prendre entre quatre et quinze mois – le document doit passer de nouveau à la Commission. Le municipal prévoit encore une période pour traiter les oppositions et estime que le nouveau règlement sera effectif dans un délai d'une année et demi à trois ans.

- M. H. Olivetta demande s'il y a beaucoup de changements. Le municipal explique que certaines pratiques ont changé. Il donne comme exemple le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou le COS (coefficient d'occupation du sol) et la subdivision du territoire en différentes zones.

Par ailleurs, le Canton a mis en place un nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) avec une gestion des zones d'activités afin de garantir la diversité des activités économiques et favoriser la création d'emplois. La nouvelle SRGZA (Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités) fait partie d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district Lavaux-Oron (Servion, Oron, Savigny, Forel, Puidoux, Mézières). Le règlement actuel restera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur de la SRGZA.

- Par rapport aux constructions, en 2022, il y a eu 24 demandes pour une pose de panneaux solaires et trois permis de construire concernant une rénovation énergétique (isolation périphérique, etc.). Sur 30 demandes, 27 permis de construire ont été octroyés.

Forêts EC/EC informatique

- Le municipal, M. Olivier Auberson annonce qu'une étude a été conduite dans quelques quartiers dont le but est de réduire la quantité des eaux claires qui, s'introduisant dans les eaux usées, surchargent la STEP lors de jours de pluie. En 2023, des travaux plus conséquents sont prévus et feront l'objet d'un préavis.
- En novembre 2022, des travaux de réparation vont être entamés sur l'étang du Parimbot, puis d'autres travaux d'entretien entrepris en mars 2023. Les berges du ruisseau le Carrouge seront remises en état plus tard.
- M. O. Auberson montre quelques photos du canapé forestier qui a été construit derrière le zoo, de pair avec la construction du chemin forestier effectué par la Protection civile.
- La certification CyberSafe est en cours et, depuis le dernier audit, la Commune a participé à des rendez-vous sur une base mensuelle.
- M. Yves-Noël Grin demande si ce n'est pas exagéré d'organiser des rendez-vous mensuels. Le municipal lui répond que cela fait partie d'un contrat qui est peu onéreux.

Administration générale, finances, informatique, police, mobilité

M. Cédric Matthey, syndic, annonce que le marché de Noël aura lieu le 10 décembre. La Commune prendra livraison de 110 sapins mesurant entre 1,20 et 1,60 mètres et achetés auprès d'un nouveau fournisseur. Ils seront distribués dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Domaines et Bâtiments, Déchets et déchetteries, Cultes

Mme Monique Ries, municipale, n'a rien à annoncer.

10. Questions individuelles et vœux

Mme Christine Mueller rappelle que lorsque quelqu'un souhaite prendre la parole, il s'agit de se lever, de prononcer clairement son nom afin que la secrétaire puisse en prendre note et de commencer son intervention par la formule consacrée : « Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs ». Elle ajoute que les vœux sont adressés à la municipalité qui est libre d'y répondre immédiatement ou lors d'une séance suivante. Les vœux ne donnent pas lieu à des votes.

- Mme M. Pittet-Monod souhaite une amélioration de la sécurité et de la mobilité dans la Commune. En particulier, elle relève que la priorité de droite est rarement respectée sur le chemin du 700^{ème} de Les Cullayes.

M. Y. Boand en prend note et annonce qu'un trottoir est à l'étude à la sortie de Les Cullayes. La Municipalité se pose d'ailleurs la question quant à une prolongation d'autres trottoirs.

- M. Marcel Ries trouve peu attractifs les accotements fleuris de la traversée de Servion et aimerait les voir modifiés.

Le syndic lui répond que l'entreprise Idées Vertes, mandatée pour ce travail, l'a fait dans le but de favoriser la biodiversité. Il s'agit de la première année de la mise en place et, par rapport à la photo qui suggérait le résultat final, il ne constate pas de grandes similarités. Il souhaite cependant laisser encore une chance à cette tentative.

- Mme Sylvie Gobet demande si la Commune de Servion est au courant de la construction éventuelle d'une église évangélique dans la zone artisanale. Le syndic lui répond qu'il s'agit d'un centre Tamil et qu'il a déjà examiné des photos qui ne l'effraient pas. Il ajoute qu'il n'y a pas de règlement qui empêche l'installation d'une institution religieuse. M. J. Oberson confirme avoir vu des plans mais que, pour l'instant, rien n'a été entrepris au niveau d'une mise à l'enquête.

- Mme Corinne Mérat demande quelles sont les actions prévues par la Municipalité pour économiser l'énergie cet hiver, en particulier celles concernant le chauffage dans les bâtiments communaux, l'extinction de l'éclairage public durant les heures sans transports publics et dans des bâtiments d'entreprises pendant les heures de fermeture. Elle relève que de nombreuses études et sondages à ce sujet ont démontré que le sentiment d'insécurité n'est pas augmenté par l'extinction des lumières dans les rues.

M. Y. Boand affirme qu'éteindre un réverbère sur deux ne répondrait pas aux besoins de la sécurité, mais il dit que la Municipalité y réfléchit encore, surtout dans le cadre du remplacement de l'éclairage de la Commune par des LED. De plus, il s'inquiète à l'idée de voir circuler un écolier à vélo la nuit dans une rue sans éclairage. Il souligne que les zones comme les passages à piétons sont considérées comme des zones sensibles et il est interdit par la loi d'y éteindre l'éclairage. Il estime que le problème de consommation d'énergie ne concerne pas réellement l'éclairage public. 60% de l'énergie consommée l'est par l'éclairage privé (les enseignes, luminaires, etc.). Il annonce que, par conséquent, cette année encore, la municipalité a décidé de maintenir l'éclairage de Noël sur les bâtiments communaux et les giratoires.

- Le syndic ajoute que la vue des décorations de Noël est plus importante pour le moral et l'ambiance qu'une « pseudo-économie ». En appui, il cite une étude de la Ville de Lausanne qui

a estimé le bilan énergétique nécessaire pour l'éclairage lors des fêtes de fin d'année à l'équivalent de l'utilisation énergétique de cinq ménages.

Concernant le chauffage, il est d'accord de baisser la température à 21°C dans les bureaux mais il refuse de la descendre à 19° car il ne souhaite pas que les employés de la Commune viennent travailler habillés de bonnet et d'écharpe.

- Le 25 octobre, les syndics de la région ont été convoqués par le préfet à une séance en vue de traiter ce sujet. De plus, une personne spécialisée dans l'accompagnement des communes pour la mise en place du PECC (plan énergie et climat communal) vient rencontrer le syndic le 31 octobre.

11. Clôture de la séance :

La présidente remercie toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 21 heures.

Prochaine séance : vendredi 2 décembre 2022 à **19h30** dans la salle communale de Les Cullayes avec un apéritif lors duquel sera fêté M. C. Matthey.

La présidente :

La secrétaire :

Christine Mueller

Philippa King Rojo